

Avis de course

Sélective championnat de France
Flotte collective Catamaran
Le 2 juin 2018 à Canet en Roussillon

Autorité Organisatrice : Club Nautique Canet Perpignan

1 / REGLES La régata sera régie par

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course disponible à la confirmation des inscriptions au moment du briefing coureur à terre.

- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

2/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les coureurs minimes

3.2 : Sont autorisés à courir : - Tous les titulaires d'une licence compétition FF Voile 2018. Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale.

3.3: Le bulletin d'inscription est disponible sur le site du CNCP: www.voileca.net

3.4 La régata est ouverte à tous les bateaux d'une série Catamaran monotype fournis par le club Nautique Canet Perpignan.

4/ DROITS A PAYER Droits d'inscription :

- 20 € par bateau accompagné du bulletin d'inscription.

Club Nautique Canet Perpignan
Capitainerie BP210
66140 Canet en Roussillon

5/ PROGRAMME

Samedi 2 juin:

Inscriptions : 11h 30 à 13h 00

Briefing à terre : 13h 30

Mise à dispo sur l'eau : 13h 45

Remise des prix : 17h 00

6/ Tous les bateaux mis à disposition des coureurs ne pourront pas être modifiés.

7 / INSTRUCTIONS DE COURSE Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS Zone de course dans la baie de Canet, voir annexe I des Instructions de course. Les parcours précisés lors du briefing coureurs sont de type : Trapèze, triangle ou aller-retour.

9/ CLASSEMENT Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera. Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 1. A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

10/ PRIX Les 3 premiers seront récompensés.

11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Nautique Canet Perpignan

Zone technique du port, 66140 Canet en Roussillon

Tél. : 04 68 73 33 95

E-mail : contact@voileca.net

Site internet : www.voileca.net

